

Décret n° 2014-700 du 25 juin 2014 modifiant le décret n° 2006-1019 du 11 août 2006 portant attribution d'une indemnité de performance en faveur des secrétaires généraux et des directeurs d'administrations centrales

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	28/06/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	RDFF1314772D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029140513

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution [...]

[...]statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 2002-740 du 2 mai 2002 portant[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre des finances et des comptes publics et de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 2002-740 du 2 mai 2002 portant attribution d'une indemnité forfaitaire de responsabilité et de sujétions particulières aux personnels nommés à certains emplois supérieurs relevant du ministère de la défense ; Vu le décret n° 2006-1019 du 11 août 2006 modifié portant attribution d'une indemnité de performance en faveur des secrétaires généraux et des directeurs d'administrations centrales, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET RDFF1314772D du 28 juin 2014, « Décret n° 2014-700 du 25 juin 2014 modifiant le décret n° 2006-1019 du 11 août 2006 portant attribution d'une indemnité de performance en faveur des secrétaires généraux et des directeurs d'administrations centrales ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029140513> (consulté le 30 août 2026).